



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 56540

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les mesures en faveur des handicapés sourds. Un rapport sur les droits des sourds rédigé il y a quelques années, relate un travail approfondi engagé entre les administrations et les associations et a mis l'accent sur la nécessité de constituer des centres régionaux d'information de la surdité. Ce même document propose un meilleur remboursement des prothèses auditives et une amélioration de l'accès des sourds à tous les moyens pour compenser leur handicap. Lors de la récente réunion du Conseil national consultatif des personnes handicapées, une enveloppe de 10 millions de francs a été budgétisée dans le cadre du plan « accès au milieu ordinaire ». En conséquence, il lui demande quelles mesures ont été prises pour les handicapés sourds et si un meilleur remboursement des prothèses auditives peut être envisagé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56540

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 janvier 2001, page 266